



Ecole  
Supérieure  
Art  
Avignon

École supérieure d'art Avignon  
500 chemin de Baigne-Pieds  
84000 Avignon  
Tel : 04 90 27 04 23

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 OCTOBRE 2021

### DÉLIBÉRATION N°2 ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Rappel du Contexte :

Dans le but d'apurer la comptabilité, Daniel Leroy, Comptable public de l'École supérieure d'Art d'Avignon a dressé l'état des créances irrécouvrables dont il sollicite l'admission en non-valeur.

Les créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque les diligences du comptable public sont restées sans effet sur leur recouvrement. L'admission en non-valeur de ces créances ne modifie pas les droits de l'ESAA vis-à-vis des débiteurs. En particulier, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière.

Le comptable public sollicite l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour les montants suivants :

budget général de l'ESAA : 20 euros conformément au document transmis en annexe à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration du 8 octobre 2021, après en avoir échangé,

Membres	17
Nombre de votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

**ARTICLE 1** : Il est décidé d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable détaillée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Il est décidé d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6541 du budget de l'ESAA.

**Le Président du Conseil d'administration  
Damien Malinas**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops, is positioned above a circular blue ink stamp. The stamp contains the text "ESAA" in the center, "LEGE" below it, and "LEGE" above it. The outer ring of the stamp contains the text "LEGE" at the top, "ESAA" on the right, "LEGE" on the left, and "LEGE" at the bottom.